

Aliments pour animaux	RI.PFF.US.02.01	États-Unis
	Mai 2021	

I. Champ d'application

Description du produit	Code NC	Pays
Aliments pour animaux contenant un produit d'origine animale		États-Unis d'Amérique

II. Certificat bilatéral

Code AFSCA	Titre du certificat	
EX.PFF.US.02.01	Certificat sanitaire pour aliments pour animaux incluant les matières premières, les aliments composés, les additifs et les prémélanges contenant du produit d'origine animale	3 p.

III. Conditions de certification

Certificat sanitaire pour aliments pour animaux incluant les matières premières, les aliments composés, les additifs et les prémélanges contenant du produit d'origine animale

1. L'USDA (United States Department of Agriculture) exige que tout établissement souhaitant exporter des aliments pour animaux contenant des ingrédients d'origine animale vers les États-Unis soit au préalable inspecté par l'autorité compétente du pays exportateur à l'aide du document « Imported Products Facility Inspection Checklist » (cf. point IV.). Comme indiqué au point IV. du présent recueil d'instructions, cette inspection doit être renouvelée au moins annuellement.

Les établissements à inspecter sont non seulement les producteurs des aliments pour animaux, mais également, le cas échéant, les établissements de stockage des aliments pour animaux à exporter. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles sur le site web de l'USDA : https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/import-animals-products/ct_import_animal_products

2. Une autorisation d'importation de l'USDA-APHIS (US Department of Agriculture - Animal and Plant Health Inspection Service) est requise pour l'importation aux USA d'aliments pour animaux contenant du produit d'origine animale. On peut trouver plus d'informations à propos de l'autorisation d'importation sur le site web de l'USDA : http://www.aphis.usda.gov/import_export/animals/animal_import/animal_imports_anproducts.html

L'autorisation d'importation indique quelles déclarations doivent figurer sur le certificat sanitaire accompagnant l'envoi.

En faisant sa demande d'obtention du certificat, l'opérateur doit présenter une autorisation d'importation valide, et il doit reprendre les déclarations demandées sur l'autorisation d'importation comme certification complémentaire au point 8 du modèle de certificat pour l'exportation d'aliments pour animaux incluant les matières premières, les aliments composés, les additifs et les prémélanges contenant du produit d'origine animale (EX.PFF.US.02.01).

Toutes les déclarations qui sont mentionnées dans l'autorisation d'importation doivent être reprises en anglais dans le certificat, même si elles ne sont pas d'application. L'opérateur doit également joindre à sa demande les preuves nécessaires démontrant que les déclarations demandées sont respectées.

Pour certains minéraux et vitamines ainsi que les produits qui contiennent comme seul ingrédient d'origine animale de tels minéraux et vitamines, aucune autorisation d'importation n'est exigée. Une description des produits pour lesquels une autorisation d'importation n'est pas exigée ainsi que les conditions auxquelles ces produits doivent répondre se trouvent sur le site internet de l'USDA :

<https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/animal-and-animal-product-import-information/no-import-permit>

Ainsi, par exemple, aucune autorisation d'importation n'est exigée pour les aliments pour animaux qui contiennent comme seul ingrédient d'origine animale de la vitamine A issue de gélatine de porc, de la vitamine enrobée de gélatine de porc et/ou de la vitamine D3 issue de lanoline de moutons. Lors de l'importation, de tels aliments pour animaux doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire reprenant la déclaration suivante :

"The above mentioned products contain vitamin A derived from porcine gelatin, vitamins coated with porcine gelatin and/or vitamin D3 derived from sheep wool grease as the only animal –origin ingredients."

Lors de sa demande, l'opérateur doit ajouter cette déclaration comme certification complémentaire au point 8 du modèle de certificat pour l'exportation d'aliments pour animaux, y compris les matières premières, les aliments composés, les additifs et les prémélanges, contenant du produit d'origine animale (EX.PFF.US.02.01). L'opérateur doit également joindre à sa demande les preuves nécessaires attestant que la déclaration demandée est respectée.

3. En général, l'autorisation d'importation impose notamment les déclarations suivantes :

- Une déclaration relative aux types de produits d'origine animale qui se trouvent dans l'(les) aliment(s) pour animaux.

Les aliments pour animaux ne peuvent contenir que des ingrédients d'origine animale mentionnés sur l'autorisation d'importation. Dans sa demande d'obtention du certificat, l'opérateur doit remettre à l'agent certificateur une liste mentionnant le nom des ingrédients d'origine animale et l'espèce animale ou la catégorie dont ils sont issus (p.ex. l'huile de poisson, produit laitier...).

- Pour certains ingrédients d'origine animale, une déclaration concernant l'origine des animaux dont ces ingrédients sont issus.

Le cas échéant, l'opérateur doit présenter dans sa demande les preuves nécessaires attestant que cette condition est respectée (p.ex. une déclaration sur l'honneur du producteur des ingrédients concernés s'ils sont produits en Belgique, ou une déclaration de l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine s'ils sont produits dans un autre Etat membre).

- Une déclaration attestant que les produits exportés sont produits dans et exportés depuis un établissement qui ne réceptionne, stocke ou transforme aucun matériel de ruminants (à l'exception de lait/produits laitiers, gélatine, peaux, dérivés de graisse et/ou vitamine D3 dérivée de suint de mouton) provenant de pays pour lesquels l'USDA impose des restrictions à l'importation pour motif d'ESB (pays et régions repris dans la législation USDA 9CFR 94.18 "Restrictions on importation of meat and edible products from ruminants due to bovine spongiform encephalopathy", point (a)). Ces pays sont aussi listés sur l'autorisation d'importation.

La déclaration et les pays énumérés dans l'autorisation d'importation doivent être mentionnés dans la certification complémentaire au point 8 du certificat. L'opérateur doit joindre à sa demande une déclaration sur l'honneur de l'(des) établissement(s) concerné(s) attestant que cette condition est respectée. Le cas échéant, l'opérateur doit également, à la demande de l'agent certificateur, démontrer à l'aide du registre que ces conditions sont respectées. Dans le cas où les produits ont été produits dans un autre état membre, une déclaration de l'autorité compétente de cet état membre est requise.

4. Le certificat **sanitaire** doit toujours être signé par un vétérinaire officiel.

IV. Facility Inspection Checklist (« BSE Questionnaire »)

– Demande de visite d'inspection et envoi du questionnaire

1. L'opérateur doit demander la visite d'inspection à son ULC selon les modalités suivantes : L'opérateur qui souhaite introduire une demande d'inspection prend contact avec son ULC 1 mois à l'avance en envoyant un e-mail à [l'adresse export de l'ULC](#). Il joint à sa demande le questionnaire prérempli. Une date d'inspection est alors convenue entre l'ULC et l'opérateur. La visite d'inspection est facturée à l'opérateur, tel que décrit dans l'Arrêté Royal du 10/11/2005 relatif aux rétributions (plus d'informations sont disponibles dans la [FAQ relative aux rétributions](#)). Lors de l'inspection, les informations relatives au questionnaire sont vérifiées. L'opérateur transmet ensuite la version remplie finale du questionnaire à l'ULC qui vérifiera que les informations indiquées sont conformes et cohérentes avec les résultats de l'inspection. Si tout est en ordre, le questionnaire est signé par un vétérinaire officiel et renvoyé à l'opérateur ou remis sur place. Une copie du questionnaire complété et signé est conservée au sein de l'ULC.

L'opérateur est responsable de l'envoi du questionnaire à l'USDA-APHIS. Il est recommandé à l'opérateur de conserver le document original signé et d'envoyer une copie au format PDF à l'USDA.

2. La responsabilité appartient à l'opérateur de fournir la dernière version disponible du questionnaire à l'AFSCA lors de la demande d'inspection. Il peut en faire la demande à l'USDA-APHIS via son importateur. Si l'opérateur ou l'ULC constate une différence entre le questionnaire et la version disponible dans le présent recueil d'instructions, il convient d'en informer la Cellule Notifications et Certification (CNC) de l'AFSCA (export@favv-afsca.be).
3. Le questionnaire est valable durant un an à dater de la signature du vétérinaire officiel. Il est de la responsabilité de l'opérateur de demander une nouvelle inspection en temps voulu.
4. Un questionnaire mis à jour doit être complété à chaque fois qu'un établissement reçoit, stocke, transforme ou traite de quelque façon que ce soit un nouveau matériel d'origine animale, même si celui-ci n'est pas destiné aux États-Unis. Il est de la responsabilité de l'opérateur de demander une nouvelle inspection le cas échéant.

Aliments pour animaux	RI.PFF.US.02.01	États-Unis
	Mai 2021	

– **Questionnaire à compléter**

Attention :

- Les données administratives des établissements belges doivent correspondre aux données dans FOODWEB.
- En cas d'utilisation d'abréviations, une explication de celles-ci doit être reprise dans le dossier.

1. **Name of facility being inspected (include facility number, if applicable):**
Nom de l'établissement et numéro d'agrément/autorisation ou numéro d'enregistrement.
2. **Address (physical location) of facility being inspected:**
Adresse de l'unité d'établissement
3. **Address of the facility headquarters if different from above:**
Adresse de l'entreprise
4. **Responsible facility representative accompanying the official veterinarian during inspection:**
Coordonnées de la personne responsable

Name:

Title:

Telephone:

Email:

5. **The facility performs or provides which of the following (check all that apply):**
Cochez toutes les activités qui sont d'application dans l'établissement. Par exemple, si un opérateur produit lui-même des aliments pour animaux mais stocke également des aliments pour animaux produits par un autre opérateur, la production et le stockage doivent être indiqués.

Slaughter

List ALL the species slaughtered in the facility:

Notez toutes les espèces abattues dans l'établissement

Processing/Manufacturing (does not include only packaging or storage)

Transformation/production (emballage ou stockage uniquement non compris)

Packaging

Closed Container Storage/Warehouse (receives materials in final primary packaging)

NOTE: To be considered a closed container storage/warehouse facility, the product cannot be manipulated and must be received and maintained in original primary packaging. This questionnaire must be completed for each facility which supplies the storage/warehouse facility with animal origin material intended for export to the United States. If the facility is ONLY a closed container warehouse, please only answer questions #'s: 6, 7, 11 – 14, 18, 22, 26.

Pour rentrer dans cette catégorie, les produits ne doivent pas être manipulés, mais doivent être reçus et conservés dans leur emballage d'origine. Ce questionnaire doit être rempli pour tous les établissements qui fournissent l'établissement de stockage avec des matières d'origine animale destinées aux États-Unis. Si uniquement cette case est cochée, veuillez ne répondre qu'aux questions 6, 7, 11 – 14, 18, 22, 26.

Open Container Storage/Warehouse (receives unpackaged [bulk] materials)

NOTE: Open container storage/warehouse facilities are those which do not meet the requirements of a closed contain storage/warehouse facility as listed above.

Stockage en conteneurs ouverts (reçoit les matières non emballées [en vrac]) Cette activité doit être cochée pour les établissements de stockage qui ne rentrent pas dans la catégorie précédente.

6. For **ALL** commodities **RECEIVED** by this facility, list all animal origin materials in the table below and designate if that commodity is intended for export to the United States. Include: product description, ingredient name, and species of origin (*Attach additional sheet as necessary.*)

NOTE: This includes materials which are routinely handled by the facility but may not be currently present [at the time of inspection] as well as finished products not manufactured in the facility

Pour tous les produits présents dans l'établissement, listez toutes les matières d'origine animale dans le tableau ci-dessous et précisez si le produit est destiné à l'exportation vers les États-Unis. Inclure : description du produit, nom de l'ingrédient et espèce d'origine (Joindre une feuille supplémentaire si nécessaire).

Comme mentionné au point IV.4. du présent recueil, le questionnaire doit être rempli à nouveau si l'établissement reçoit, stocke ou produit de nouvelles matières d'origine animale, que celles-ci soient destinées à l'exportation vers les États-Unis ou non.

PRODUCT DESCRIPTION (raw material for further processing, finished product ingredient, product for packaging, re-export only-no value added, storage etc.)	ANIMAL ORIGIN INGREDIENT(S) and SPECIES OF ORIGIN (e.g., specific organs/parts, pig blood, chicken egg, milk/milk product, bovine gelatin, avian meal, vitamin D3 from sheep wool grease, lamb heart, deer antler, cow hoof, bovine meat-and-bone meal, chicken digest, etc.)	MANUFACTURER	MARK 'X' IF INTENDED FOR EXPORT TO THE US

Les réponses aux questions 7 à 9 doivent être « YES », « NO », ou « N/A » (not applicable), suivies de détails si nécessaires.

7. Was there any evidence that the facility receives any supplies or finished product made of, or containing, animal origin material not included in the table for question #6? If YES, please include details below (attach additional sheet if more space is needed).

Y a-t-il une preuve que l'établissement a reçu des matières ou des produits finis à base de, ou contenant des, matières d'origine animale non reprises dans le tableau de la question 6? Si oui, veuillez inclure les détails ci-dessous (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).

8. If Vitamin D3 is listed anywhere in the table for question #6, can you verify the origin as sheep wool grease (lanolin)? Please include details of how this determination was made (attach additional sheet if more space is needed).

Si la vitamine D3 figure dans le tableau de la question 6, pouvez-vous en vérifier l'origine en tant que graisse de laine de mouton (lanoline) ? Veuillez inclure des détails sur la manière dont cette détermination a été faite (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).

9. If bovine tallow (e.g. rendered fat) is listed anywhere in the table for question #6, were you able to verify the percentage insoluble impurities as less than or equal to 0.15% by weight? Please include details of how this determination was made (attach additional sheet if more space is needed).

Si de la graisse bovine figure dans le tableau de la question 6, avez-vous pu vérifier que le pourcentage d'impuretés insolubles est inférieur ou égal à 0,15% en poids ? Veuillez inclure des détails sur la manière dont cette détermination a été faite (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).

10. If bovine gelatin is listed anywhere in the table for question #6, verify that it was derived from (check all that apply):

Si de la gélatine bovine figure dans le tableau de la question 6, vérifiez qu'elle est issue d'os et/ou de cuirs/peaux (Cochez tout ce qui est d'application)

- Bones
- Hides/skins

11. List all the suppliers and manufacturers of the commodities listed in question #6. For each animal material not obtained directly from the manufacturing facility, please provide the distributor/supplier information. (Attach additional sheet as necessary.)

Listez tous les fournisseurs et producteurs des matières reprises dans le tableau de la question 6. Pour chaque matière animale qui ne provient pas directement de l'établissement producteur, veuillez fournir les informations relatives au distributeur/fournisseur (joindre une feuille supplémentaire si nécessaire) .

NAME OF MANUFACTURING FACILITY	ADDRESS OF FACILITY (including country)	CONTACT INFORMATION	SUPPLIER/DISTRIBUTOR NAME and ADDRESS

12. Please identify how you were able to determine the material in question #6 was supplied/manufactured by the facilities listed in question #11 (check all that apply)

Veuillez identifier comment vous avez pu déterminer que les matières reprises à la question 6 ont été fournies/produites par les établissements repris à la question 11. (Cochez tout ce qui est d'application).

- Foreign zoo-sanitary/health certificate
Certificat (zoo)sanitaire
- Commercial document for transport of animal by-products not intended for human consumption in accordance with EC no 1069/2009
Document commercial pour le transport de sous-produits animaux conformément au Règlement (CE) n° 1069/2009
- Producer/Manufacturer's Statement
Déclaration du producteur/fabricant
- Invoice Facture
- Other Autre (veuillez décrire ci-dessous)

If OTHER, please describe below (attach additional sheet if more space is needed)

Les réponses aux questions 13 à 16 doivent être « YES », « NO », ou « N/A » (not applicable), suivies de détails si nécessaires

13. Was there any evidence that the facility receives any commodities made of, or containing, animal origin material from suppliers not included in the table for question #11? If YES, please include details below (attach additional sheet if more space is needed).

Y a-t-il une preuve de la présence dans l'établissement d'une matière d'origine animale provenant d'un fournisseur non repris dans le tableau de la question 11? Si oui, veuillez inclure les détails ci-dessous (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).

14. **When you randomly selected at least 3 commodities from the receiving storage area that are supplied to the facility, was the management able to demonstrate that the materials were supplied by the facility/facilities listed on the table in question #11?**
 Lorsque vous avez sélectionné au moins 3 matières d'origine animale fournies à l'établissement aléatoirement dans la zone de stockage, l'opérateur a-t-il pu prouver que les matières proviennent bien d'un établissement repris dans le tableau de la question 11?
15. **For any processed animal proteins received by the facility, are the processing/manufacturing facilities that manufacture the processed animal proteins dedicated to the processing of non-ruminant species? If NO, please include details below (attach additional sheet if more space is needed).**
 Pour toutes les protéines animales transformées (PAT) reçues par l'établissement, les établissements de production/transformation sont-ils dédiés à la production de PAT de non ruminants ? Si non, veuillez inclure les détails ci-dessous (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).
 Selon la définition de l'USDA-APHIS, les PAT comprennent la farine de viande, farine d'os, farine de viande et d'os, farine de sang, plasma séché et autres produits sanguins, protéines hydrolysées, farine de sabot, farine de corne, farine de volaille, farine de plume, farine de poissons, digestats, et tout autre produit similaire.
 Pour être considéré comme établissement de production dédié à la production de PAT de non ruminants, l'établissement de production doit être :
- repris sur la liste des établissements agréés conformément au Règlement (CE) n° 1069/2009, Section IV, à condition qu'il soit mentionné dans la colonne « Remarques » que l'établissement transforme uniquement du matériel de non-ruminant : <http://www.favv-afsca.fgov.be/sousproduitsanimaux/operateursagrees/> (les listes des autres États membres sont disponibles sur le site de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/food/safety/animal-by-products/approved-establishments_en), et/ou ;
 - repris comme producteur de protéines animales transformées de non-ruminants sur la liste « feedban » du Règlement (CE) n° 999/2001, Section (D) : <http://www.favv-afsca.fgov.be/productionanimale/alimentation/produits/feedban/default.asp> (les listes des autres États membres sont disponibles sur le site de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/food/safety/biosafety/food_borne_diseases/tse_bse/list-establishments_en).
16. **For any supplied ovine and/or caprine materials (excluding ovine/caprine milk/milk products and vitamin D3 derived from sheep wool grease), does the facility have a written plan in place to record, monitor, and verify that the ovine/caprine origin materials were supplied by countries eligible to export ovine/caprine materials to the United States¹?**
 Pour toutes les matières ovines et/ou caprines fournies (à l'exclusion du lait et des produits laitiers d'ovins/caprins et de la vitamine D3 dérivée de la graisse de laine de mouton), l'établissement a-t-il mis en place un plan écrit pour enregistrer, contrôler et vérifier que les matières d'origine ovine/caprine ont été fournis par des pays autorisés à exporter des matières ovines/caprines vers les États-Unis¹ ?
17. **List all products manufactured at this facility in the table below and any animal origin ingredients the product(s) contain with species of origin. (Attach additional sheet if more space is needed.)**
 Listez tous les produits fabriqués par l'établissement dans le tableau ci-dessous avec tous les ingrédients d'origine animale que contiennent ces produits et les espèces animales d'origine (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace)

PRODUCT DESCRIPTION (pet food, livestock feed, fish food, pet chew/treat, pet food supplement, animal feed ingredient, etc.)	LIST ANIMAL ORIGIN INGREDIENT and SPECIES OF ORIGIN (e.g., specific organs/parts, pig blood, chicken egg, milk/milk product, bovine gelatin, avian meal, vitamin D3 from sheep wool grease, lamb heart, deer antler, cow hoof, bovine meat-and-bone meal, chicken digest, etc.	MARK 'X' IF INTENDED FOR EXPORT TO THE US

Les réponses aux questions 18 et 19 doivent être « YES », « NO », ou « N/A » (not applicable), suivies de détails si nécessaires.

18. Was there any evidence that the facility produces any commodities made of, or containing, animal origin material not included in the table for question #17? If YES, please include details below (attach additional sheet if more space is needed).

Y a-t-il une preuve que l'établissement fabrique un produit contenant une matière d'origine animale non repris dans le tableau de la question 17? Si oui, veuillez inclure les détails ci-dessous (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).

19. If bovine tallow (e.g. rendered fat) is listed in the table for question #17, were you able to verify the percentage insoluble impurities as less than or equal to 0.15% by weight? Please include details of how this determination was made (attach additional sheet if more space is needed).

Si de la graisse bovine figure dans le tableau de la question 17, avez-vous pu vérifier que le pourcentage d'impuretés insolubles est inférieur ou égal à 0,15% en poids ? Veuillez inclure des détails sur la manière dont cette détermination a été faite (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).

20. If bovine gelatin is listed in the table for question #17, verify that it was derived from (check all that apply):

Si de la gélatine bovine figure dans le tableau de la question 17, vérifiez qu'elle est issue d'os et/ou de cuirs/peaux (cochez tout ce qui est d'application).

- Bones
- Hides/skins

La question 21 ne concerne que les établissements qui reçoivent ou produisent des produits non éligibles à l'exportation vers les États-Unis¹. Les réponses aux questions 21a à 21f doivent être « YES », « NO », ou « N/A » (not applicable), suivies de détails si nécessaires

21. The following question refer ONLY to facilities that receive or process commodities ineligible for export to the United States¹.

a. Does the facility maintain processing rooms dedicated only for product eligible for export to the US?

L'établissement dispose-t-il de salles de production réservées uniquement aux produits éligibles à l'exportation vers les États-Unis ?

b. Does the facility maintain processing equipment (e.g. lines, machinery, and utensils) dedicated only to product eligible for export to the US?

L'établissement dispose-t-il d'équipements de production réservés uniquement aux produits éligibles à l'exportation vers les États-Unis ?

c. Does the facility maintain storage rooms dedicated only to product eligible for export to the US?

L'établissement dispose-t-il de salles de stockage réservées uniquement aux produits éligibles à l'exportation vers les États-Unis ?

- d. Does the facility maintain employees dedicated only to product eligible for the export to the US?

L'établissement dispose-t-il d'employés réservés uniquement aux produits éligibles à l'exportation vers les États-Unis ?

- e. Does the facility maintain appropriate documentation (e.g. signs and labels) and employee training to ensure product eligible for export to the US does not come in contact with product ineligible for export to the US?

L'établissement tient-il à jour une documentation appropriée (par exemple, des panneaux et des étiquettes) et assure-t-il la formation des employés pour garantir que le produit éligible à l'exportation vers les États-Unis n'entre pas en contact avec le produit inéligible à l'exportation vers les États-Unis ?

- f. Are incoming and outgoing shipments of bulk materials delivered in trucks dedicated to materials eligible for export to the US?

Les envois entrants et sortants de matières en vrac sont-ils livrés dans des camions dédiés aux matières éligibles à l'exportation vers les États-Unis ?

If NO to any of questions #21a through 21f above, please provide details of how the facility prevents cross contamination of product eligible for export to the US with product ineligible for export to the US (i.e. monitoring proper use of hygiene protocols such as hand washing, use of gloves, aprons, disinfection stations, using signs and labels, cleaning and sanitizing trucks, etc.). Attach additional sheet if more space is needed.

Si la réponse à au moins une des questions 21.a. à 21.f. ci-dessus est non, veuillez fournir des détails sur la manière dont l'établissement empêche la contamination croisée des produits éligibles à l'exportation vers les États-Unis avec les produits non éligibles à l'exportation vers les États-Unis (c'est-à-dire le contrôle de la bonne application des protocoles d'hygiène tels que le lavage des mains, l'utilisation de gants, de tabliers, de stations de désinfection, l'utilisation de panneaux et d'étiquettes, le nettoyage et la désinfection des camions, etc.). Joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace.

NOTE: If the facility receives, stores, or processes commodities ineligible for export to the US, submission of this questionnaire must include blueprints of the facility being inspected which outline the areas used for storage and production of commodities intended for export to the US and areas used for storage and production of commodities not intended for export to the US. The blueprints must include processing flow from receiving, to storage and shipping.

Si l'établissement reçoit, stocke ou traite des produits non éligibles à l'exportation vers les États-Unis, la soumission de ce questionnaire doit inclure des plans de l'installation inspectée qui décrivent les zones utilisées pour le stockage et la production de produits destinés à l'exportation vers les États-Unis et les zones utilisées pour le stockage et la production de produits non destinés à l'exportation vers les États-Unis. Les plans doivent inclure le flux de production depuis la réception, jusqu'au stockage et à l'expédition.

Les réponses aux questions 22 à 24 doivent être « YES », « NO », ou « N/A » (not applicable), suivies de détails si nécessaires.

22. Select materials from at least 3 different outgoing commodity lots or production groups for record review. Was the facility able to produce records tracking that lot and individual ingredient(s) back to the incoming supplies? If NO, please include details below (attach additional sheet if more space is needed).

Sélectionnez des matières provenant d'au moins 3 lots de produits sortants ou groupes de production différents pour l'examen des dossiers. L'établissement a-t-il été en mesure de produire des documents permettant de retracer ce lot et le ou les ingrédients individuels jusqu'aux fournitures entrantes ? Si non, veuillez inclure les détails ci-dessous (Joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace)

23. **Is the equipment maintained in good condition (i.e. free of cracks, pitting, rust, or other defects that could affect cleaning and sanitizing procedures) so as to be easily cleaned? If NO, please include details below (attach additional sheet if more space is needed).**
 L'équipement est-il maintenu en bon état (c'est-à-dire exempt de fissures, de corrosion, de rouille ou d'autres défauts susceptibles d'affecter les procédures de nettoyage et de désinfection) de manière à pouvoir être facilement nettoyé ? Si non, veuillez inclure les détails ci-dessous (Joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).
24. **Is the building maintained in a sound condition (i.e. no leaks, no standing water, no evidence of pests/rodents, well maintained floors, ceilings, and walls)? If NO, please include details below (attach additional sheet if more space is needed).**
 Le bâtiment est-il maintenu en bon état (c'est-à-dire pas de fuites, pas d'eau stagnante, pas de traces de parasites/rongeurs, sols, plafonds et murs bien entretenus) ? Si non, veuillez inclure les détails ci-dessous (Joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).
25. **Please explain how the facility maintains sanitation and prevents adulteration of product intended for export to the United States (i.e. monitoring proper use of hygiene protocols such as hand washing, use of gloves, aprons, disinfection stations, using signs and labels, cleaning and sanitizing trucks, etc.). Attach additional sheet if more space is needed.**
 Veuillez expliquer comment l'installation maintient l'hygiène (c'est-à-dire contrôler la bonne utilisation des protocoles d'hygiène tels que le lavage des mains, l'utilisation des gants, des tabliers, des stations de désinfection, l'utilisation des panneaux et des étiquettes, le nettoyage et la désinfection des camions, etc.) et empêche l'altération des produits destinés à l'exportation vers les États-Unis. Ajoutez par exemple le certificat FCA ou GMP (Joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).
- La réponse à la question 26 doit être « YES » ou « NO », suivie de détails si nécessaires.
26. **Were there any findings during the course of the inspection that raise a concern as to whether the facility's measures are adequate to maintain basic sanitation, product identity and integrity, and prevent adulteration of product intended for export to the United States? If YES, please include details below (attach additional sheet if more space is needed).**
 Au cours de l'inspection, des éléments ont-ils été découverts qui suscitent des inquiétudes quant à savoir si les mesures prises par l'installation sont adéquates pour maintenir les conditions sanitaires de base, l'identité et l'intégrité du produit, et pour empêcher l'altération du produit destiné à l'exportation vers les États-Unis ? Si oui, veuillez inclure les détails ci-dessous (joindre une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace).

¹ Liste de matières inéligibles pour l'exportation vers les États-Unis :

- Matière ovine et/ou caprine (excepté lait/produits laitiers, et vitamine D3 de laine brute ovine) originaire de : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monaco, Norvège, Oman, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Grande-Bretagne (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Île de Man), Irlande du Nord et Îles Falkland) République de Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse ou République Tchèque
- Protéines animales transformées de ruminants provenant de pays reconnus par l'APHIS comme étant à risque contrôlé ou indéterminé pour l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) :
 - Pays reconnus par l'APHIS comme étant à risque négligeable : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Inde, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque et Uruguay.
 - Pays reconnus par l'APHIS comme étant à risque contrôlé : Canada, France, Grèce, Irlande, Nicaragua, Royaume-Uni (uniquement Angleterre, Ecosse et Pays de Galles) et Taiwan
 - Pays reconnus par l'APHIS comme étant à risque indéterminé : tous les pays non repris dans les listes ci-dessus en tant que pays à risque négligeable ou contrôlé

-
- Les matériels à risques spécifiés (MRS) s'appliquent uniquement aux pays reconnus par l'APHIS comme présentant un risque contrôlé ou indéterminé d'ESB :
 - l'iléon distal de l'intestin grêle et les amygdales de bovins de tout âge, ET
 - provenant de pays à risque contrôlé : cerveau, crâne, yeux, ganglions trigéminaux, moelle épinière, colonne vertébrale (à l'exclusion des vertèbres de la queue, des apophyses transversales des vertèbres thoraciques et lombaires et des ailes du sacrum) et ganglions de la racine dorsale de bovins âgés de 30 mois et plus
 - provenant de pays à risque indéterminé : cerveau, crâne, yeux, ganglions trigéminaux, moelle épinière, colonne vertébrale (à l'exclusion des vertèbres de la queue, des apophyses transversales des vertèbres thoraciques et lombaires et des ailes du sacrum) et ganglions de la racine dorsale de bovins âgés de 12 mois et plus
 - Viande séparée/désossée mécaniquement : du crâne et de la colonne vertébrale des bovins âgés de 30 mois et plus (pays à risque contrôlé) et âgés de 12 mois et plus (pays à risque indéterminé).